

COMMUNE de Meix-devant-Virton



Campagne de stérilisation des Chats errants



Répondre à un souci de salubrité publique

Respect du bien-être animal

Campagne « Stériliser = Protéger »



- Placement des cages à divers endroits Publics
- En fin de capture, les chats capturés sont conduits auprès de la SRPA pour stérilisation
- Après leur convalescence les chats sont relâchés sur le lieu de capture



Gérouville -rue, date.....



L'obligation d'identification et d'enregistrement des chats domestiques est effective en Wallonie depuis le 1^{er} novembre 2017.

Si le chat est né après le 1^{er} novembre 2017, ces démarches sont obligatoires avant l'âge de 12 semaines et en tout cas avant que le chat ne soit donné ou vendu. Pour les chats en provenance de l'étranger, identifier et enregistrer sont obligatoires dans les 8 jours de leur arrivée en Wallonie.



meix-devant-virton.be